



# RAPPORT FINANCIER

## COMPTE DE RÉSULTAT 2009

Le **compte de résultat** ci-annexé fait apparaître un **excédent de 13 413,89 €** au 31 décembre 2009.

Les principaux postes de recettes et de dépenses de l'exercice ont été les suivants :

➤ **Les produits :**

Les recettes (**90 813,09 €**) comprennent, pour l'essentiel, les *subventions de fonctionnement* attribuées par les collectivités locales et l'Etat, pour un total de 60 000 € :

- *Collectivités locales*
  - Conseil Général 82 (2009) ..... 12 000,00 €
  - Conseil Général 47 (2009) ..... 3 000,00 €
  - Communautés de communes des Deux Rives (2009) ..... 15 000,00 €
- *Etat* (2009) ..... 30 000,00 €

Aux subventions attribuées, s'ajoutent :

- La contribution du Conseil Général de Tarn-et-Garonne pour couvrir ... 28 213, 59 €  
la masse salariale de l'agent mis à disposition de la CLI
- divers *autres produits exceptionnels* (remboursement de frais ..... 2 599, 50 €  
de déplacement et de séjour avancés par la CLI dans le cadre  
de sa participation à diverses réunions nationales)

➤ **Les charges :**

Les charges de l'exercice 2009 se sont élevées à **77 399,20 €**.

Sur un volume de charges de fonctionnement courantes de 47 836,22 €, les principaux postes ont été les suivants :

- Édition de la revue *Infos CLI* n° 22 ..... 7 021, 00 €
- Routage et distribution de la revue *Infos CLI* n° 22 ..... 8 482, 95 €
- Missions extérieures ..... 12 598,48 €  
(dont une partie sera remboursée à la CLI – frais de déplacement et de séjour avancés – *cf.ci-dessus*)
- Déplacements intérieurs ..... 3 256,00 €  
(dépense nouvelle induite par l'application du décret relatif au statut des CLI)
- Réceptions ..... 2 022,21 €  
(divers frais inhérents aux réunions de la CLI)
- Frais postaux, télécommunications, internet ..... 5 431, 94 €  
(dont 79 % de remboursement de frais de timbre au Conseil Général de Tarn-et-Garonne)
- Cotisations et autres concours divers ..... 1 160,00 €
- Fournitures administratives ..... 6 313,20 €

Le poste de dépense de fonctionnement le plus important est, pour la première fois, celui des dépenses de personnel (toutes dépenses confondues, hors frais de déplacement) de Mademoiselle Joëlle Bongiovanni puisqu'en application du décret du 18/06/2008, la CLI doit rembourser au Conseil Général de Tarn-et-Garonne la masse salariale, constatée au 31 décembre de l'exercice, de notre collaboratrice dans le cadre de sa mise à disposition : 28 213,59 €.

Je vous fais grâce des autres chiffres qui concernent les dépenses courantes de la CLI et vous renvoie à cet effet à l'annexe jointe.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer et approuver le compte de résultat 2009 qui fait apparaître un excédent de 13 413,89 €.

\*\*\*\*

<b>BILAN FINANCIER 2009</b>
-----------------------------

Quant au **bilan financier**, les principaux éléments sont les suivants au 31 décembre 2009 :

**ACTIF :**

- *Immobilisations corporelles et incorporelles* : 2 595,85 €.
- *Valeurs mobilières de placement* : 29 606,60 €

Cette somme, identique à celle portée au bilan 2008, constitue notre seule réserve pour le financement de l'expertise de sûreté et organisationnelle dont la CLI a validé le principe à l'automne 2009 et qui sera réalisée à l'occasion du 2<sup>ème</sup> arrêt décennal de la tranche 1 en 2012.

- *Banque* : 64 331,56 €

Le montant de la banque en fin d'exercice s'explique par le fait que les subventions étant généralement encaissées dans les derniers mois, elles constituent la trésorerie pour l'exercice suivant.

Je vous rappelle, par ailleurs, que la CLI s'est engagée sur le principe d'une surveillance indépendante de la nappe phréatique qu'elle devra préfinancer, avant d'encaisser de possibles subventions.

- *Subvention attendue* : 1 500,00 €.

Il s'agit du solde de la subvention 2009 du Conseil Général de Lot-et-Garonne, qui sera versé au vu de notre bilan financier.

- *Créances diverses* : 2 287,19 €.

Il s'agit de la récupération des frais de déplacement et de séjour avancés par la CLI pour la participation de ses membres à des réunions nationales.

- *Produits à recevoir* (contribution du Conseil Général de Tarn-et-Garonne pour l'agent mis à disposition) : 28 213,59 €

**PASSIF :**

· <i>Report à nouveau (excédents cumulés antérieurs)</i> .....	86 027,84 €
· <i>Résultat net de l'exercice (excédent)</i> .....	13 413,89 €
· <i>Charges à payer</i> .....	28 213,59 €
(remboursement de la masse salariale de l'agent mis à disposition de la CLI par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne)	

Le titre de recette reçu par la CLI est en attente de paiement tant qu'elle n'aura pas encaissé la contribution correspondante, cette double écriture se soldant par une opération blanche.

· <i>Dettes fournisseurs non réglées</i> .....	879,47 €
--	----------

\*\*\*\*

Tel est le bilan financier que je vous propose d'approuver.

Le Président de la CLI,

Alexis CALAFAT